

pays) sont bons guerriers de tempérament. Ils ont beaucoup d'excellents chevaux. Sous les *Soei*, au début de la période *ta-ye* (605—616), les *Tou-kiue* occidentaux tuèrent leur roi et firent gouverner ce royaume par le *tegin Fou-tche*¹⁾. Pendant les périodes *ou-té* (618—626) et *tcheng-koan* (627—649), ils offrirent à plusieurs reprises des produits de leur pays. La troisième année *hien-k'ing* (658), la ville de *K'an-kie* fut érigée en Gouvernement de *Ta-yuan*²⁾ et on donna le titre de gouverneur au roi de ce pays, *K'an t'ou-t'oén che-cho-t'i yu-k'iu tchao-mou*³⁾. Au début de la période *k'ai-yuen* (713—741) on conféra au prince de ce pays, *Mo-ho-tou t'ou-t'oén* (*Bagatour toudoun*), qui avait accompli des actions glorieuses, le titre de roi du royaume de *Che* (Tachkend). La vingt-huitième année (740), on lui donna encore par brevet le nom de «roi qui se conforme à la justice⁴⁾».

1) 以特勒匐職統其國. Hirth (Nachworte. . . ., p. 107) considère le mot 匐 comme étant la transcription du titre turc *beg* et traduit la phrase comme signifiant que le gouvernement du pays fut confié à des fonctionnaires ayant les titres de *tegin* et de *beg*. Cette interprétation est parfaitement admissible; si je ne l'adopte pas, c'est uniquement parce que je trouve une autre leçon dans le *Pei che* (chap. XCVII, p. 12 r^o) et dans le *Soei chou*, chap. LXXXIII, p. 4 v^o); voici en effet ce que dit le *Soei chou*: «Auparavant (le royaume de *Che* = Tachkend) eut un différend avec les *Tou-kiue*; *Che-koei kagan* ⑦ mit des soldats en campagne et le détruisit; il ordonna au *tegin Tien-tche* 特勒匐職 d'exercer la régence dans ce royaume. . . La cinquième année *ta-ye* (609), *Tien-tche* envoya un ambassadeur rendre hommage (à la cour de Chine) et apporter tribut» 匐職以大業五年遣使朝貢. Il est évident qu'ici *Tien-tche* est un nom d'homme, et, d'autre part, que la leçon *Fou-tche* 匐職 du *T'ang chou* en est une simple variante. — Ce texte présente encore une autre difficulté; d'après la notice sur les *Tou-kiue* occidentaux (p. 23, lignes 23—26), *Che-koei kagan* ⑦ fut mis sur le trône après que *Ho-sa-na kagan* ⑩ se fut rendu en Chine en l'année 611; comment donc, si *Tien-tche* a été chargé du gouvernement de Tachkend par *Che-koei kagan*, a-t-il pu envoyer une ambassade en Chine dès l'année 609? La contradiction disparaît si l'on se rappelle que *Che-koei kagan* ⑦, petit-fils de *Ta-t'ou*, se prétendait par droit de naissance, le chef des *Tou-kiue* occidentaux, avant même que *Ho-sa-na* ⑩ se fût réfugié à la cour de Chine (cf. p. 17, lignes 26 et suiv.); il est donc fort possible que, même avant l'année 609, *Che-koei kagan* fût considéré comme le souverain légitime par une partie des *Tou-kiue* occidentaux.

2) Ce fait doit être replacé dans l'organisation des pays occidentaux qui fut établie par les Chinois après qu'ils eurent vaincu le kagan *Ho-lou* ② et qu'ils se furent annexé tout l'empire des *Tou-kiue* occidentaux. Cette organisation, d'après le *Tse tche t'ong kien*, fut décrétée en 659 pour la Kachgarie et les pays au nord de l'Oxus, en 660 pour les pays au sud de l'Oxus. Voici le texte qui se rapporte à l'année 659: «La quatrième année *hien-k'ing*, le neuvième mois, un décret impérial institua 127 arrondissements, sous-préfectures et préfectures dans les royaumes de *Che* (Tachkend), *Mi* (Mâimargh), *Che* (Kesch), grand *Ngan* (Boukhârâ), petit *Ngan* (Kharghân), *Ts'ao* (Kaboûdhan), *Pa-han-na* (Ferghânah), *I-ta* (Hephthalites), *Sou-le* (Kachgar), *Tchou-kiu-p'an* (au sud de Yarkand), etc.».

3) Dans la titulature de ce prince nous trouvons le titre de *t'ou-t'oén* 土屯 = toudoun, et le nom de *Che-cho-t'i* 攝舍提 qui est celui d'une des cinq tribus *Tou-lou* (cf. p. 34, n. 5).

4) Sur le rôle que joua en 739 le roi de Tachkend *Bagatour toudoun*, lorsqu'il prêta son appui aux Chinois contre le kagan turc *T'ou-ho-sien*, fils de *Sou-lou*, voyez p. 83, lignes